

Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification
Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Direction Générale de l'Action sociale
Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes
Handicapées
Acquisition d'appareils auditifs pour malentendants
F_DPPPH_092

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » n°16387 du vendredi 17 janvier 2025.

2. Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat de l'année 2025 des crédits, afin de financer l'acquisition d'appareils auditifs pour malentendants et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'appareils auditifs pour malentendants **F_DPPPH_092**.

3. Le Directeur de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées (DPPPH) sollicite des offres en francs CFA TTC, sous pli fermé, de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir en un lot unique d'appareils auditifs pour malentendants. Aucune variante ne sera prise en considération.

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte (DRPCO), tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations tous les jours ouvrables et aux heures ouvrables auprès de la Direction Générale et de l'action sociale, TEL: 77 405 14 76 au bureau de gestion et prendre connaissance des documents d'appel d'offre à l'adresse mentionné ci-après : siège du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à la Direction Général de l'Action sociale / Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées- 3eme étage, Rue Aimé Césaire Fann Résidence Dakar / Sénégal

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière :

- Fournir les états financiers des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) vérifiés et certifiés par un expert-comptable ou un cabinet agréé par l'ONECCA ou un organisme assimilé ;

Capacité technique et expériences préalables:

- Avoir réalisé au minimum un (01) marché de même nature au cours des trois dernières années (2022,2023 et 2024). Cette expérience devra être justifiée par une attestation de bonne exécution comportant l'autorité bénéficiaire, l'objet, le montant et l'année du marché.

- Disposer d'un centre d'appareillage auditif spécialisé et performant ayant une expertise reconnue dans : la sélection, l'adaptation et le suivi des aides auditives y compris la maintenance préventive et curative des appareils. Ce centre doit être en mesure d'effectuer une évaluation audiologique et diagnostic, une consultation et une otoscopie, une audiométrie tonale et vocale, une quantification et un choix de l'appareil. A cet effet, il

produira un document descriptif de ce service avec notamment l'état des moyens humains et techniques du centre

- Disposer de personnels qualifiés dont un audioprothésiste diplômé ayant au moins cinq (05) années d'expérience y compris un ou des assistants, ayant au moins trois (03) années d'expérience au moins dans le domaine et résidant tous au Sénégal.
- Les curricula vitae signés spécifiant les diplômes, stages du personnel proposé seront joints à l'offre. Ainsi, l'autorité contractante se réserve le droit de demander les pièces à conviction en cas de doute.
- Fournir l'autorisation du fabricant ou les certificats de conformité ou ISO des fournitures.

NB : Le candidat devra fournir les brochures techniques en français ainsi que les manuels d'utilisation relatifs aux appareils.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : au siège du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à la Direction Général de l'Action sociale / Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées - 3eme étage, Rue Aimé Césaire Fann Résidence Dakar / Sénégal du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures, moyennant un versement en espèces de trente mille (30 000) francs CFA non remboursable.

8. Les offres devront être soumises au Siège du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à la Direction Général de l'Action sociale, rue Aimé Césaire Fann Résidence Dakar / Sénégal, au bureau de gestion 3ème étage au plus tard le 15 mai 2025 à 10 heures 00 mn